



Circulaire

Lieu, date : Berne-Wabern, le 7 novembre 2012

Destinataires : Comité de direction de l'ASM
Services cantonaux des migrations
Service des migrations des villes de Berne,
Bienne et Thounne
ODM
Cgfr
Police des frontières
Police cantonale
Police aéroportuaire
Fedpol KILA
Laboratoire d'analyse de documents

Copie pour information : ASSH
AOST

Référence du dossier : Ror/Ges

Adaptation du système SYMIC concernant l'inscription des identifiés sur les titres de séjour sur support papier

Madame, Monsieur,

Le 1^{er} janvier 2012 sont entrées en vigueur les directives sur la détermination et l'orthographe des noms de ressortissants étrangers. Le chapitre 6.3 régit l'inscription des identités sur les titres de séjour (AA10 biométriques au format carte de crédit et titres de séjour sur support papier). L'annexe 4 précise les délais transitoires requis en vue de procéder aux adaptations dans les systèmes d'information concernés.

Liens : [Directives](#), [Annexe 4 des directives](#)

Comme annoncé lors des réunions d'évaluation ODM-ASM des 28 février et 30 août 2012, la modification dans SYMIC intervient à l'occasion de la mise à jour de novembre 2012.

Sont concernés les titres de séjour sur format papier des :

catégories B, C, F, G, L et N de même que les attestations de travail
(mention Ci = aucune modification)

Suite à la mise à jour 6.0 de SYMIC, du 18 novembre 2012, les adaptations suivantes seront opérationnelles :

1. Sur tous les titres de séjour sur support papier, les indications juridiques ne seront inscrites plus que dans une seule langue, et non plus deux comme jusqu'à présent. C'est la langue parlée dans la commune de domicile qui est déterminante, pour les frontaliers celle de la commune de travail. Afin de pouvoir disposer de la place nécessaire pour l'identité supplémentaire, les précisions juridiques sont décalées vers le bas (**voir exemple 1**).
2. Si la personne n'a qu'une identité connue, celle-ci est saisie comme identité principale dans SYMIC et inscrite, comme jusqu'à présent, au recto du titre de séjour (**voir exemple 2**).
3. Si les données relatives à un étranger figurent dans le registre suisse de l'état civil (Infostar) et que le nom officiel enregistré ne concorde pas avec le nom inscrit dans le passeport délivré par le pays d'origine, alors l'identité selon le registre de l'état civil est considérée comme identité principale (SYMIC « Etat civil ») et le nom mentionné dans le passeport étranger comme identité secondaire. SYMIC inscrit l'identité selon le passeport au recto et le nom selon l'état civil au verso du titre de séjour (**voir exemple 3**).

Remarque

Il ressort d'une évaluation des données du système SYMIC qu'il faudra prolonger en tout **147 022 autorisations** entre le 1^{er} septembre 2012 et le 31 janvier 2013. Dans la plupart des cas, cette prolongation ne requerra aucune mesure particulière étant donné que la rubrique principale contiendra la même identité que jusqu'à présent. Il sera par contre nécessaire de **renouveler entièrement le titre de séjour (y compris la page de la photo) dans 388 cas** afin que les identités soient inscrites aux endroits voulus ! Les cantons de VD (96 cas), du VS (45), d'AG (41) et de ZH (36) sont les principaux concernés. Sur demande, le Service Support de l'ODM peut fournir une liste des titres de séjour en question.

Exemple 1 : ancien titre de séjour sur support papier, établi avant le 18.11.2012



Exemple 2 : titre de séjour sur support papier avec une identité, délivré après le 18.11.2012

<p>ZEMIS-Nr./No SYMIC/N. SIMIC 017.566.610-8</p> <p>Name / Nom / Cognome Nom selon Vorname / Prénom / Nome Identité principale</p> <p>A 23560132</p> <p>Interschrift des Inhabers / Signature du titulaire / Firma del titolare</p>	<p>Veuillez lire les prescriptions au verso</p> <p>ZEMIS-Nr./No SYMIC/N. SIMIC 017.566.610-8 Kant.-Ref.-Nr. / No ref. cant. / N. rif. cant.</p> <p>Autorisation de séjour UE/AELE valable pour toute la Suisse jusqu'au 31.12.2013 B</p> <p>Name / Nom / Cognome Nom selon Vorname / Prénom / Nome Identité principale Geburtsdatum/ Date de naissance/ Data di nascita 12.05.1966 Staatsangehörigkeit / Nationalité / Nazionalità France Wohnort / Adresse / Indirizzo Rue de la Gare 56 1700 Fribourg</p> <p>Aufenthaltszweck / But du séjour / Scopo del soggiorno Regroupement familial. Activité lucrative autorisée</p> <p>A 23560132</p> <p>Interschieddatum / Date d'entrée / Data di entrata 10.09.2012</p>	<p>Cette autorisation de séjour est valable dans toute la Suisse. Aucune autorisation n'est requise pour changer d'emploi ou de profession. La demande de prolongation doit être déposée au plus tard 2 semaines avant l'échéance de la durée de validité de l'autorisation. Le départ dans une autre commune, un autre canton ou à l'étranger doit être annoncé au lieu du domicile habituel. Tout changement d'adresse doit être signalé aux autorités compétentes. Cette autorisation de séjour prend fin avec l'annonce de départ pour l'étranger ou après un séjour à l'étranger supérieur à six mois, dans la mesure où il ne s'agit pas d'un séjour accompli dans le cadre du service militaire. Sur réquisition, le présent livret doit être présenté aux autorités. L'employeur est tenu d'annoncer l'engagement du ou de la titulaire du présent livret dans les 8 jours à l'autorité fiscale compétente. Il est responsable de la perception des impôts à la source.</p> <p>Ausgestellt durch: Etabli par: Rilasciato da: Service de la population et des migrants</p> <p>Granges-Paccot, le 05 novembre 2012 / Spd</p>
--	---	---

Exemple 3 : titre de séjour sur support papier avec deux identités, délivré après le 18.11.2012

<p>ZEMIS-Nr./No SYMIC/N. SIMIC 017.566.603-1</p> <p>Name / Nom / Cognome Nom selon Vorname / Prénom / Nome Document de voyage</p> <p>A 23560133</p> <p>Interschrift des Inhabers / Signature du titulaire / Firma del titolare</p>	<p>Veuillez lire les prescriptions au verso</p> <p>ZEMIS-Nr./No SYMIC/N. SIMIC 017.566.603-1 Kant.-Ref.-Nr. / No ref. cant. / N. rif. cant. FR 1287</p> <p>Autorisation de séjour UE/AELE valable pour toute la Suisse jusqu'au 31.12.2013 B</p> <p>Name / Nom / Cognome Nom selon Vorname / Prénom / Nome Document de voyage Geburtsdatum/ Date de naissance/ Data di nascita 12.12.1966 Staatsangehörigkeit / Nationalité / Nazionalità France Wohnort / Adresse / Indirizzo Rue de la Gare 56 1700 Fribourg</p> <p>Aufenthaltszweck / But du séjour / Scopo del soggiorno Regroupement familial. Activité lucrative autorisée</p> <p>A 23560133</p> <p>Interschieddatum / Date d'entrée / Data di entrata 10.10.2012</p>	<p>Name nach Zivilstand/Nom selon état civil/Cognome secondo stato civile Nom selon Etat civil</p> <p>Cette autorisation de séjour est valable dans toute la Suisse. Aucune autorisation n'est requise pour changer d'emploi ou de profession. La demande de prolongation doit être déposée au plus tard 2 semaines avant l'échéance de la durée de validité de l'autorisation. Le départ dans une autre commune, un autre canton ou à l'étranger doit être annoncé au lieu du domicile habituel. Tout changement d'adresse doit être signalé aux autorités compétentes. Cette autorisation de séjour prend fin avec l'annonce de départ pour l'étranger ou après un séjour à l'étranger supérieur à six mois, dans la mesure où il ne s'agit pas d'un séjour accompli dans le cadre du service militaire. Sur réquisition, le présent livret doit être présenté aux autorités. L'employeur est tenu d'annoncer l'engagement du ou de la titulaire du présent livret dans les 8 jours à l'autorité fiscale compétente. Il est responsable de la perception des impôts à la source.</p> <p>Ausgestellt durch: Etabli par: Rilasciato da: Service de la population et des migrants</p> <p>Granges-Paccot, le 05 novembre 2012 / Spd</p>
---	---	--

Nous vous prions de bien vouloir prendre les mesures organisationnelles nécessaires auprès de votre service des migrations afin que le changement de système se fasse **à compter du 18 novembre 2012** avec le moins de désagréments possibles pour vous et les étrangers concernés. Nous vous remercions de votre collaboration.

En cas de questions ou de problèmes techniques en lien avec les adaptations ci-dessus, notre Service Support se tient volontiers à votre disposition (tél. 031 324 55 40 ou courriel : zemis-support@bfm.admin.ch).

Meilleures salutations

Christian Röllli
Chef de la Section Informatique

Sandro Gerber
Chef du Service Responsabilité des produits